

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

**SYNTHÈSE**

# SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

2016-2021



[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Département du Rhône dans sa nouvelle configuration compte un peu plus de 447 400 habitants. C'est un territoire vaste et contrasté géographiquement. S'il présente des caractéristiques urbaines, il recouvre également des réalités périurbaines et rurales.

Cette nouvelle dimension territoriale représente une réelle opportunité pour initier et conduire un schéma des solidarités 2016-2021, en cohérence avec le temps institutionnel, en collaboration et au service des habitants, pour les accompagner tout au long de leur vie.



Le Département du Rhône, garant des solidarités territoriales, est le chef de file de l'action médico-sociale aux côtés de l'État et de ses partenaires.

À ce titre, il doit définir la politique d'action sociale et médico-sociale de son territoire et veiller, en assurant leur coordination, à la cohérence des actions menées par les différents acteurs compétents (État, organismes de sécurité sociale, établissements, collectivités territoriales, associations).

## UN SCHÉMA UNIQUE ET TRANSVERSAL

Le Département s'engage dans un schéma transversal regroupant l'ensemble du champ médico-social : action sociale territoriale et polyvalence, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, adoption, insertion, logement, grand âge et handicap.

Ce schéma unique se veut être, pour les cinq années à venir, un outil structurant de coordination pour la mise en œuvre d'une politique publique afin :

- d'améliorer la vie des habitants du Rhône, notamment les plus démunis, les plus fragilisés ;
- de faciliter le parcours de vie de la personne, en optimisant la fluidité entre les dispositifs.

Ainsi, la conception de ce schéma s'est inscrite dans une démarche participative associant les habitants, les partenaires et les professionnels du Département. Au final, ce sont 900 partenaires et 350 participants aux 21 groupes de travail qui ont contribué à son élaboration.

Ce schéma qui prend corps au travers de différents axes opérationnels et actions, a pour ambition :

- d'apporter une meilleure information et un accompagnement de qualité aux habitants
- d'affirmer la prévention comme une priorité dans les missions enfance famille
- de favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- de renforcer la politique autonomie



En ce sens, ce schéma des solidarités s'inscrit pleinement dans la nouvelle configuration départementale et institutionnelle mais aussi dans l'évolution des collectivités au niveau national, lesquelles sont directement en contact avec une société plurielle et fragile. Elles connaissent les difficultés socio-économiques, la réalité des territoires et des habitants, leurs difficultés mais aussi leurs ressources et leurs potentiels.

La transversalité visée et portée par le schéma représente un atout majeur pour accompagner chaque personne dans son parcours de vie et à tout âge de sa vie, en privilégiant l'adaptation des politiques sectorielles à la réalité pluridimensionnelle des habitants.

De nouvelles réponses sont à construire en conjuguant **une solidarité de droit à garantir** et **une solidarité d'engagement à promouvoir** par la mobilisation conjointe des collectivités territoriales, des partenaires et des citoyens, favorisant ainsi l'accès de chacun aux informations, aux outils et à la diversité des approches des uns et des autres.



## UN SCHÉMA PRAGMATIQUE

Quarante-sept fiches actions ont été rédigées pour l'ensemble des thématiques.

Quelques exemples :

### OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ VIA LA REDÉFINITION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA POLYVALENCE

Un exemple d'action : élaborer, en concertation avec les partenaires, une charte de l'action sociale territoriale et de la polyvalence

### ASSUMER PLEINEMENT LES POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE, DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET D'ADOPTION CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT en plaçant l'enfant au centre des préoccupations

Un exemple d'action : créer un 4<sup>e</sup> CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) sur le Sud du Département et renforcer l'action des CPEF existants

### FAVORISER UNE MEILLEURE CONTINUITÉ DES PARCOURS D'INSERTION ET UN ACCÈS AUX DROITS JUSTE ET ADAPTÉ

Un exemple d'action : le développement de baux glissants pour les publics ne pouvant pas accéder directement à un logement autonome

### ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP, ET DE LEURS FAMILLES, ET SIMPLIFIER LE PARCOURS DES BÉNÉFICIAIRES

Des exemples d'actions :

- Instaurer une PCH (prestation de compensation du handicap) d'urgence
- Promouvoir des structures d'accueil et de répit innovantes, un relais des aidants itinérant.



#### CONTACTS

Hôtel du Département  
29 - 31 cours de la liberté  
69483 Lyon cedex 03

info@rhone.fr

0 800 869 869 Service à appel gratuits



© Département du Rhône – Conception / Réalisation : Direction de la communication et atelier reprographie – Illustrations : Shutterstock – Avril 2017

SUIVEZ-NOUS SUR



@rhone\_fr



departementrhone

www.rhone.fr